



MW

Préavis no 25
23 septembre 2003

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

**Les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission
chargée d'examiner la gestion des biens communaux en 2002.**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a pris connaissance des observations formulées par la Commission de gestion pour 2002.

Sur la base des indications fournies par ses différentes sections, elle a décidé d'y répondre comme suit :

Observation 1

Sécurité et conformité obligent : il manque des rampes dans les escaliers du théâtre Benno Besson.

Réponse : Les rampes qui manquent devraient être situées de part et d'autre de l'escalier principal qui compte quelques marches. Cet escalier a été complété par deux rampes d'accès latérales parfaitement adaptées aux personnes à mobilité réduite. A l'origine, la pose d'une rampe avait été jugée inutile pour un dénivelé de quelque 70 cm. Pour donner suite à l'observation de la Commission de gestion, une balustrade sera posée au centre de l'escalier avec deux mains courantes.

Observation 2 :

Le catalogue du « fonds ancien » sur le réseau romand est à commencer au plus vite.

Réponse : Actuellement la bibliothèque publique ne dispose que d'un ancien catalogue sur fiches pour consulter le fonds historique (livres du 16e au 19e siècles). Pour assurer une meilleure promotion internationale de ce fonds considérable (17'000 volumes; le deuxième en importance du Canton de

Vaud), il serait très important de le cataloguer sur informatique, notamment sur le réseau romand qui est le réseau universitaire de Suisse romande et dans lequel figurent toutes les bibliothèques importantes de Romandie. Puisque ce grand « pool » bibliographique est utilisé par les chercheurs du monde entier, il est important d'adhérer à ce grand réseau de bibliothèques. Le catalogage sur notre logiciel maison « OPSYS » est techniquement possible, mais resterait trop confidentiel pour ce fonds.

La responsable de la bibliothèque a contacté la direction de la Bibliothèque cantonale de Lausanne et les responsables de la protection des Biens culturels du Canton de Vaud. Il ressort de ces entretiens que le canton, par le biais de la Bibliothèque cantonale, assumerait les frais d'abonnement du Réseau romand ; la protection des Biens culturels participerait à raison de 50 % aux frais de saisie.

Le catalogage des quelque 17'000 volumes est estimé à 5'250 heures de travail. Ceci correspond à un montant d'environ fr. 260'000.-. Le catalogage d'un fonds ancien est un travail de spécialiste. Une saisie rapide avec des collaborateurs non formés n'est pas possible. L'heure de spécialiste revient à fr. 50.-. Avec les subventions cantonales et fédérales, le financement demandé à la Ville d'Yverdon-les-Bains se réduit de 50 % et revient à env. fr. 130'000.- qui sont à répartir sur 3 à 3,5 ans.

Le catalogage du fonds ancien est un projet d'envergure qui ne peut pas être assumé dans sa totalité par l'équipe en place, même si celle-ci y contribuera pour env. 20 % (gestion du projet par la responsable et participation au catalogage). Pour le budget 2004, nous avons prévu un montant de fr. 67'200.- (en décomptant les subventions, la dépense à charge de la commune s'élève à fr. 33'600.- pour 2004).

Observation 3 :

La CG demande à ce que des contrôles stricts soient effectués en termes de nuitées dans les divers établissements hôteliers sis dans la commune (cf. rapports des CG 1999, 2000, 2001, ce problème est récurrent).

Réponse : La Commission chargée d'examiner la gestion des biens communaux en 1999 avait invité la Municipalité à trouver un système en collaboration avec les hôteliers pour que toutes les taxes de séjour soient déclarées.

La Municipalité avait répondu que le système mis en place l'était dans le respect des dispositions de la Loi sur le tourisme et de son Règlement d'application et qu'il fonctionnait à satisfaction. Elle avait précisé qu'elle n'envisageait pas de modifier fondamentalement le système en place étant donné que, malgré un manque de moyens pour effectuer des contrôles

systématiques, le taux d'exonération avait diminué de 21,3 à 15,9 % en 5 ans, un taux largement en-dessous de la moyenne cantonale.

La Commission chargée d'examiner la gestion des biens communaux en 2001 avait invité la Municipalité à renforcer, dans la mesure du possible, le contrôle des nuitées. En rappelant les résultats déjà obtenus, la Municipalité avait répondu qu'elle avait engagé pour septembre 2002 un nouveau collaborateur à la Police du commerce dont le cahier des charges inclut le contrôle et la surveillance de l'application de la Loi et de son Règlement sur les auberges et débits de boissons.

A ce stade et pour répondre à l'observation de la Commission de gestion, la Municipalité informe votre Conseil que quelques mois de contrôle et de surveillance stricts ont engendré une diminution d'environ 4 % des exonérations. A défaut de moyens pour effectuer des contrôles sur le terrain, la Police du commerce a établi un contact avec les tenanciers d'établissements pour leur rappeler leurs obligations légales et réglementaires et elle a établi des statistiques pour surveiller l'évolution de la situation. Ce travail a coûté beaucoup de temps à la Police du commerce et n'a rapporté que fr. 2'100.- de recettes supplémentaires.

Yverdon-les-Bains a enregistré 75'000 nuitées en 2001, année de construction de l'exposition nationale, et 95'000 nuitées en 2002, année de la manifestation. Dès 2003, il faut compter retrouver le volume de nuitées des années normales, qui se situait en moyenne à 50'000 nuitées annuelles entre 1996 et 2000.

Dans ce contexte, la Municipalité constate que seule une augmentation du montant de la taxe de séjour pourrait notablement augmenter les recettes.

Observation 4 :

Un poste de délégué aux sports est très important pour la jeunesse ainsi que pour tout le développement restant à faire dans ce domaine. La Commission de gestion estime qu'un octroi de 50 % pour un tel poste, en regard de l'importance de la Ville d'Yverdon-les-Bains ainsi que des dotations octroyées par d'autres communes sensiblement similaires, est nettement insuffisant. Elle souhaite donc une révision à la hausse de l'importance de ce poste.

Réponse : La Municipalité, lors de l'examen des besoins en personnel 2004, avait mis à l'examen l'opportunité d'accroître la dotation du Secrétariat aux Sports, par l'attribution d'un 20 % complémentaire. Portant ainsi ce poste à 70 %.

Deux facteurs ont conduit à surseoir à cette décision :

1. L'analyse effectuée n'a pas démontré l'intérêt et l'efficacité d'un complément à 20 %, lequel ne ferait que couvrir la surcharge actuelle, sans apporter des prestations supplémentaires. Aussi, avons-nous étudié l'option d'un demi-poste complémentaire.

Il est alors apparu que cette alternative nécessitait une réflexion plus approfondie sur le cahier des charges de la fonction. Quelles missions complémentaires pourraient être confiées au titulaire du poste pour répondre à la problématique des sociétés et manifestations sportives et des projets d'équipements sportifs ? Cette analyse, qui nécessite la concertation de plusieurs services, sera faite dans les mois à venir.

2. L'établissement du budget 2004 est en cours. L'examen conjoint de l'ensemble des besoins en personnel est opéré en parallèle. Les services expriment leurs demandes et celles-ci sont examinées dans le respect des exigences posées par le Conseil communal, qui consistent à maintenir stable le nombre de postes.

Dans toute la mesure du possible, la Municipalité procède à une répartition équitable des nouvelles dotations en personnel dans tous les services, afin d'éviter la monopolisation par une seule entité des nouveaux moyens à disposition. Pour 2004, le dicastère de la Police et des Sports a concentré ses moyens sur le personnel de Police. Il en sera sans doute autrement lors du prochain exercice.

Observation 5 :

L'archivage et l'ordonnancement de tous les documents ayant trait au Conseil communal ainsi que toutes ses émanations, sont le fait d'un seul homme. Devant le danger que cela peut représenter, la Commission de gestion demande que ces deux aspects soient étudiés et modifiés rapidement.

Réponse : L'arborescence des fichiers informatiques du Greffe municipal a été remaniée en juillet 2003 afin de résoudre le problème soulevé qui concernait plus spécialement les préavis et communications au Conseil ainsi que le rapport annuel de gestion de la Municipalité.

Observation 6 :

Les petits travaux, nécessitant moins d'une journée de travail, ne doivent plus passer par une facturation interne entre services afin d'éviter les coûts engendrés par la TVA.

Réponse : La Municipalité charge ses services techniques d'étudier la question afin de définir une directive communale qui exprime l'attente de la Commission de gestion.

Observation 7 :

Les réseaux mentionnés ci-dessus (eaux usées, eau claire, électricité et gaz) devraient être renouvelés tous les 50 ans, soit 2 % par année. La Commission de gestion demande que ce rythme soit respecté.

Réponse :

Les trois services techniques de la commune, à savoir le service des énergies, le service des travaux et de l'environnement et le service de l'urbanisme et des bâtiments ont été chargés par la Municipalité d'établir un projet de planification coordonnée des investissements pour 2004 et 2005.

S'agissant des réseaux d'eaux usées, la mise en séparatif devrait être plus rapide afin de terminer les derniers tronçons avant d'entreprendre la rénovation des collecteurs principaux réalisés dans les années 1950. La durée de vie d'un collecteur est estimée entre 50 et 100 ans, ce qui représente un taux de renouvellement moyen de 1,5 % soit environ 1800 mètres de travaux par année (renouvellement actuel entre 400 et 800 mètres). La Municipalité entend atteindre le taux de 1,5 % dans les 5 à 10 prochaines années, en tenant compte des possibilités financières de la commune et du confort de la circulation en ville.

Le PGEE (plan général d'évacuation des eaux) est actuellement en cours d'élaboration. Sans attendre les conclusions de l'étude pour planifier la fin du séparatif et la rénovation des collecteurs de concentration ou de transport des eaux usées les services techniques de la commune ont déjà élaboré, pour les années 2004 et 2005, le projet de planification suivant :

Planification 2004 (environ 900 mètres)

- Rue du Four, début des travaux en 2003
- Rue des Philosophes
- Rue des Alpes
- Rue de la Sablonnière
- (Rue des Mouettes)

Planification pour 2005 (environ 1150 mètres)

- Rue de la Plaine, un seul côté de la rue
- Rue Neuve
- Rue du Midi
- Rue des Peupliers
- (Rue de l'Indépendance).

La Municipalité se prononcera sur la réalisation de cette planification à connaissance du devis qui est encore en cours d'élaboration. En outre, le service des travaux et de l'environnement établit un projet de planification de la réalisation des collecteurs EU+ES jusqu'en 2009 avec calcul de son

incidence éventuelle sur la taxe d'épuration. A titre d'information, les coûts pour la mise en séparatif sont estimés entre fr. 2000.- et 2500.- par mètre et ceux de la rénovation de la superstructure à fr. 250.- le m².

La durée de vie des conduites des réseaux d'eau et gaz est estimée, en règle générale, par les exploitants de réseaux à 50 ans en fonction de l'expérience et des matériaux proposés par le marché spécifique. Les réseaux devraient donc être renouvelés avec une périodicité de 50 années, même si parfois les conduites peuvent avoir une durée de vie plus longue en fonction de la qualité de l'ensablement des conduites, des sollicitations mécaniques dues au trafic lourd en particulier et de la nature du sous-sol. La qualité de pose est primordiale pour la longévité des conduites, et c'est souvent là que se trouve le nœud du problème. Nous possédons en ville d'Yverdon-les-Bains quelques sections des réseaux dont la pose n'avait pas été suffisamment soignée à l'époque, et qui donnent des signes de sénescence après quelques 25 ou 30 ans. D'autres phénomènes ont également été rencontrés telle de la corrosion par courant vagabond occasionnant des fuites d'eau après une douzaine d'années !

Le renouvellement des conduites à raison de 2 % par an a un coût et il est important de bien cerner cet aspect financier. Conscient des enjeux techniques et financiers, la Municipalité estime opportun, avec en moyenne 0,5% de renouvellement annuel, de prendre des dispositions afin de parvenir à un entretien annuel correspondant à 1%. Pour reprendre les chiffres mentionnés dans l'observation de la commission de gestion et considérant que la valeur des deux réseaux est d'environ fr. 216 mios, la proportion de 2% de cette valeur correspond donc à un montant de fr. 4,3 mios qui devraient être investis chaque année dans ce renouvellement, sans compter les organes hors sol tels les stations de pompage et autres systèmes de traitements qui doivent également être entretenus à intervalles réguliers.

Pour le domaine de l'électricité, il est constaté une augmentation presque constante des charges de consommation essentiellement dues à un usage de plus en plus soutenu de cette énergie dans les processus industriels, mais également à une consommation domestique en régulière hausse. Cette évolution fait donc que les composants du réseau électrique demandent un renouvellement encore plus fréquent, sa durée de vie potentielle étant de 25 à 30 ans. Il s'agit donc de renouveler un réseau à raison de 3,5 % par an pour maintenir la valeur de notre patrimoine. Ce renouvellement peut également se calculer en pourcentage de la valeur du réseau, laquelle s'élève à fr. 99 mios, dont 3,5 % représente une somme de fr. 3,4 mios à engager chaque année. Les équipements hors sol sont compris dans cette valeur, mais pas l'éclairage public.

Les disponibilités financières de la commune ne permettent pas d'engager brusquement les montants correspondants à ce qui est pourtant clairement

décrit comme une nécessité. C'est la raison pour laquelle la Municipalité entend faire une approche pragmatique pour aboutir à un plan à long terme du renouvellement des conduites et équipements, en privilégiant autant que possible la coordination entre les services concernés. Les investissements en matière de renouvellement des infrastructures devront être progressivement augmentés jusqu'à atteindre un quota minimum (à définir) dans quelques années.

Observation no 8 :

Suite à la lecture des comptes 2002 de la commune concernant la Marive, la Commission de gestion note que les charges imputées à ce poste se montent à fr. 2'553'860.- alors que ses revenus se limitent à fr. 310'948.-. Elle relève donc qu'un déficit annuel de frs. 2'242'912.- est réalisé pour l'année 2002, ce qui équivaut à un coût journalier de fr. 6'144,95. En regard de ce décompte, la Commission de gestion est heureuse de constater que la Municipalité a nommé un groupe de réflexion afin de résoudre ce problème. La Commission de gestion demande que ce groupe trouve rapidement des solutions afin d'alléger le plus rapidement possible la charge du contribuable sur cet objet.

Réponse : La Commission de gestion et de promotion de la Marive explore plusieurs pistes afin d'améliorer la situation financière de la Marive. En préambule, il convient cependant de rappeler que cette salle a été construite avant tout pour répondre aux besoins des sociétés locales. Un équilibre des comptes n'est donc pas envisageable, l'utilisation principale étant le fait d'associations auxquelles il ne peut être facturé le coût réel de la Marive. A côté de cette vocation, il s'agit aussi de promouvoir l'utilisation de la Marive comme lieu de congrès et de séminaires, ce qui aura le double avantage d'améliorer l'attrait touristique de la ville tout en allégeant quelque peu les comptes de cette salle.

A cette fin, une première opération a consisté à adapter les tarifs de manière à rationaliser son occupation. Ainsi, un certain nombre de prestations à l'origine incluses dans le forfait de location sont maintenant facturées. Par ailleurs, les tarifs de location pour les jours de montage et de démontage ont été augmentés. Cette adaptation visait essentiellement à éviter que certaines sociétés ne profitent d'un tarif trop favorable qui les incitait à occuper la salle sur de trop longues périodes.

La deuxième mesure vise à travailler sur le plan de la promotion elle-même. Ainsi, pour la période d'Expo.02, le document de présentation de la Marive a été réédité avec quelques améliorations, et adressé très largement à des sociétés dans toute la Suisse. Une nouvelle version de ces supports promotionnels est en cours de rédaction. Par ailleurs, mandat a été donné à l'Office du tourisme et du thermalisme d'inclure formellement cette salle dans l'offre touristique de la ville. Enfin, dans le cadre du remplacement de l'intendant de la Marive, décision a été prise de ne pas repourvoir le poste

dans son profil actuel et de dégager un montant pour mandater une société externe chargée spécifiquement de promouvoir la Marive. La réflexion menée a en effet débouché sur la conclusion que le volume d'affaire n'était pas suffisamment important pour justifier la création d'un poste au sein de l'Administration communale.

Ces premières mesures seront évaluées au fur et à mesure et adaptées en fonction des résultats obtenus.

Vœux de la Commission de gestion :

La Municipalité a également pris connaissance des 6 vœux émis par la Commission de gestion. Conformément à l'usage, elle y répondra formellement dans son prochain rapport annuel.

* * *

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,

entendu le rapport de sa Commission, et

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- : Les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission de gestion sont approuvées;

Article 2.- : Le Conseil communal donne décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'année 2002;

Article 3.- : Les vœux de la Commission de gestion sont transmis à la Municipalité qui y répondra dans son rapport sur la gestion de l'exercice 2003.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

R. Jaquier

J. Mermod